

Certification "Perfectionnement Contrôle de gestion dans les coopératives agricoles et leurs filiales"

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Collecte**
 - **Stockage**
 - **Approvisionnement**
 - **Juridique**
 - **Financier**

Code(s) NAF : 46.75Z, 46.61Z, 46.34Z, 46.33Z, 46.31Z, 46.22Z, 46.21Z, 11.02A, 10.91Z, 10.86Z, 10.51D, 10.51C, 10.51B, 10.51A, 10.39B, 10.39A, 10.32Z, 10.31Z, 10.13A, 10.11Z

Code(s) NSF : 313, 122, 314

Code(s) ROME : M1207, M1205, M1202, M1201, M1204

Formacode : —

Date de création de la certification : 01/01/2016

Mots clés : Tableau de bord, Système d'information, contrôle de gestion, Investissements

Identification

Identifiant : 2303

Version du : 20/12/2016

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Décision en date du 13 avril 2016 de la CPNE interbranches de la Coopération agricole de soutenir le recensement de la certification à l'inventaire CNCP à titre de certification ayant une forte utilité économique et sociale.**

Non formalisé :

- **Document disponible sur demande**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Pilotée au niveau interprofessionnel de la Coopération agricole, cette certification a pour vocation de fournir aux cadres et futurs cadres de la fonction contrôle de gestion les compétences qui leur permettent d'anticiper et d'accompagner les mutations des marchés et les transformations des organisations dans l'univers spécifique de la coopération agricole et agroalimentaire.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pas de lien

Descriptif général des compétences constituant la certification

Maitriser les fondamentaux du contrôle de gestion

Conduire les étapes du processus d'évaluation d'une entreprise

Appliquer les différentes méthodes de valorisation

Mobiliser le système d'information au service du contrôle de gestion

Mettre en œuvre un système d'information performant

Utiliser les outils transactionnels/décisionnels

Construire et utiliser les tableaux de bord

Choisir les sources et les indicateurs, et réaliser le reporting

Public visé par la certification

Salariés

Réaliser des projections et extrapolations
Conduire un projet d'investissement
Identifier les éléments-clés de la décision
Conduire le projet et évaluer le ROI

Modalités générales

La certification sanctionne un cycle en présentiel de 5 jours répartis sur 2 ou 3 mois : 1 module de 2 jours et 3 modules de 1 jour.

Au-delà de l'apport de connaissances, la pédagogie mise en œuvre privilégie un jeu d'entreprise, des cas pratiques et des échanges d'expériences transposables dans la fonction.

Public :

Collaborateurs des services financiers et comptables, trésoriers, contrôleurs de gestion
Tout cadre opérationnel souhaitant évoluer vers la fonction contrôle de gestion en coopérative agricole

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification "**Perfectionnement Contrôle de gestion dans les coopératives agricole et leurs filiales**" permet aux cadres et futurs cadres de certifier leur haut niveau de compétence dans la fonction et d'attester de leur capacité à la mobiliser dans l'univers spécifique de la coopération agricole.

Elle favorise :

La sécurisation des parcours professionnels à travers une certification reconnue dans l'ensemble de l'univers professionnel agroalimentaire
La valorisation des expériences, notamment pour les acteurs en contrôle de gestion ne disposant pas d'un diplôme
Le décloisonnement, la transversalité et l'esprit collaboratif, fédérés autour de problématiques globales traitées en logique projet et prenant en compte les spécificités des entreprises coopératives agricoles et agroalimentaires

Pour l'entité utilisatrice

En ce qu'elle atteste de compétences de hauts niveau dans la fonction et qu'elle est parfaitement adaptée au contexte spécifique des activités des coopératives agricoles et de leurs filiales agroalimentaires, la certification "**Perfectionnement Contrôle de gestion dans les coopératives agricole et leurs filiales**" est réellement créatrice de valeur ajoutée pour les entreprises coopératives.

Elle contribue pleinement au renforcement de la contribution de la fonction au service de la performance globale de la coopérative et de sa capacité à faire face aux évolutions permanentes des marchés spécifiques agricoles et agroalimentaires sur lesquels elle intervient.

Evaluation / certification

Pré-requis

Etre membre d'un service financier ou comptable, trésorier ou contrôleur de Gestion d'une coopérative agricole ou filiale
Être cadre opérationnel et vouloir évoluer vers la fonction.

Compétences évaluées

Centre(s) de passage/certification

- SERVICES COOP DE FRANCE : <http://www.servicescoopdefrance.coop/>

Toutes les compétences de la certification sont évaluées, et plus particulièrement la capacité du postulant à mobiliser l'ensemble des concepts, méthodes et outils pour traiter globalement des problématiques spécifiques de la fonction.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

NC

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétence

Plus d'informations

Statistiques

Pas de statistiques à ce jour

Autres sources d'information

SERVICES COOP DE FRANCE : <http://www.servicescoopdefrance.coop/>

Agroparcours "perfectionnement contrôle de gestion en coopérative agricole" :

<http://www.servicescoopdefrance.coop/formation/agro-parcours-contrôle-de-gestion-cooperatives-agricoles/>